

Communiqué de Presse

La police neuchâteloise communique

Un automobiliste roule à contresens sur l'A5

Un automobiliste s'est engagé à contresens sur l'autoroute A5 à la hauteur du giratoire de Boudevilliers. Après avoir parcouru le viaduc de Valangin à contresens, il a poursuivi sa route dans les Gorges du Seyon toujours à contresens avant d'être bloqué par des patrouilles de la police neuchâteloise à la sortie des Gorges. Dans sa course, il a touché deux véhicules sans faire de blessé.

Samedi 27 août à 21h14, la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) était informée via le 117 qu'un véhicule circulait à contresens sur l'autoroute A5 de Boudevilliers en direction de Valangin. Immédiatement des mesures de signalisation ont été mises en place sur l'autoroute par la centrale, ceci parallèlement à l'envoi de patrouilles de police. Arrivé à la hauteur de la sortie de Valangin, ce conducteur a continué sa route à contresens sur l'A5 et a emprunté les Gorges du Seyon. Lors de cette course, il a heurté, avec le flanc de son véhicule deux automobiles qui circulaient normalement sur l'autoroute, arrachant notamment leurs rétroviseurs. Il ne s'est pas arrêté suite à ces chocs.

Deux patrouilles ont réussi à bloquer le véhicule à la hauteur de la sortie de Vauseyon sur la chaussée montante, évitant ainsi qu'il ne poursuive sa route dans les tunnels sous la ville de Neuchâtel.

Le conducteur, un homme âgé de 94 ans et domicilié dans la région, a été pris en charge par les gendarmes et conduit au poste de police des Poudrières pour la suite de la procédure. Le test d'alcoolémie s'est révélé négatif. Son permis de conduire a été saisi sur le champ et transmis au service cantonal des automobilistes (SCAN).

Cette intervention a nécessité l'engagement de plusieurs patrouilles de la police neuchâteloise. Au terme de la procédure, le conducteur fautif a été laissé libre. Il fera l'objet d'une dénonciation au Ministère public.

Contact :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch, tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 30 août 2021